

Rapport : Plan de recrutement par l'apprentissage

Intervention de la CGT – CTP du 29 septembre 2011

Monsieur le Président,

Il y a des mesures consensuelles qui effacent les divergences politiques et éteignent l'esprit critique, l'apprentissage en est une. C'est LA solution économique et sociale, LA réponse au chômage des jeunes, la clé de leur insertion. Selon un ancien Président UMP du CNFPT, André Rossinot, les collectivités territoriales, par le moyen de l'apprentissage, rempliraient une triple mission : économique, pédagogique et civique ! Qui oserait donc renâcler devant une telle panacée universelle ? Nous. Pourquoi ?

Parce qu'au-delà d'une idée séduisante par son apparente simplicité, le développement et la généralisation de l'apprentissage est un combat idéologique et politique. La volonté affichée par Nicolas Sarkozy qu'un étudiant sur 5 se forme en alternance à l'horizon 2015 a de quoi alerter. Il entend ainsi parachever trente ans de mise à mort de l'enseignement professionnel et général et un siècle de combats entre « professionnalistes » - les patrons – et « scolaristes » - les militants, les ouvriers, les hussards de la république. Depuis les années 70, le RPR-UMP travaille au développement de l'apprentissage : loi Guichard (en 1971), Loi Séguin (en 1987), la même loi qui supprime l'autorisation préalable de licenciement, et en 2009 loi de programmation pour la cohésion sociale. Rentabilisant ses propres crises, le patronat accuse l'enseignement général et professionnel de fabriquer des chômeurs et somme l'Education nationale d'accroître ses liens avec le monde de l'entreprise. On parle de moins d'enseignement et d'éducation et de plus en plus de formation. On vante les vertus formatrices de l'entreprise et on renverse la tendance séculaire qui posait la formation initiale sous statut scolaire comme préalable à l'emploi.

Tout ça pour quoi ? Pour disposer d'une main d'oeuvre adaptée au marché de l'emploi et formater les jeunes aux valeurs patronales rebaptisées culture d'entreprise. Et ça donne quoi ?

Sur le terrain, ce n'est pas très brillant. Selon le SNES. L'apprentissage conçu comme outil de remédiation pour les élèves en difficulté est un échec avec de très nombreuses ruptures de contrats. L'apprentissage conçu comme dispositif d'insertion est exclusivement basé sur les besoins locaux du marché du travail et répond trop aux demandes des entreprises. Le rapport « plan de recrutement par l'apprentissage » de notre Collectivité s'y inscrit malheureusement en plein. Constat négatif partagé par le Céreq (Centre d'études et de recherches sur les qualifications) : sous le bac, les ex-apprentis trouvent un peu plus facilement du travail mais ne sont pas mieux rémunérés, au-delà, l'apprentissage n'aide pas à trouver du travail mais améliore la rémunération. Alors pourquoi insister ? Parce qu'il vaut mieux former sur mesure et à la demande des travailleurs qu'éduquer des citoyens.

De plus en plus imprégnée de l'Esprit du Capitalisme, notre administration met de côté ces éventuelles critiques et devance une fois de plus les réformes de notre Statut. Avec le recrutement de 240 apprentis en 2012, elle se dote d'un volant de main d'oeuvre en formation sur lequel elle pourra effectuer une présélection de ses futurs salariés. Main d'oeuvre low cost qui constituera un vivier de recrutement. Nous lui conseillons le slogan d'Auchan « nos apprentis d'aujourd'hui, sont nos collaborateurs de demain » à un détail près mais bien gênant : le recrutement sur concours est encore souvent un passage obligé dans la

fonction publique. Nous avons bien noté le regret exprimé devant cet anachronisme qui garantit un principe fondamental de notre République : l'égalité, ici sous la forme d'égalité d'accès à l'emploi public à défaut d'égalité de préparation au concours.

Notre patron souhaite recruter comme dans le privé, très bien. Nous lui rappelons que les apprentis sont non pas des collaborateurs apprentis comme écrit dans le rapport mais des salariés, qu'ils ont des droits comme de se syndiquer par exemple et de faire grève. Nous sommes conscients que notre opposition ne changera pas vos projets mais nous souhaitons en tant qu'élus CTP disposer d'un vrai rapport de présentation nous indiquant les conditions de recrutement – sur dossiers scolaires ? Avec la composante disciplinaire et comportementale ? Boursiers ? Les conditions de publication des offres, les conditions d'accueil et de formation, les recrutements selon les niveaux, les éléments de rémunération, etc...

Nous voterons contre ce plan.